

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2023-607
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Bâtiment de l'ALSH de Saint-Flour
Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'une réserve en bureau pour le RPE

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le projet d'installation du RPE au sein du bâtiment de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Flour ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réaménagement d'une réserve en bureau afin d'accueillir le RPE ;

Considérant la nécessité de conclure un marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'une réserve en bureau ;

Vu la proposition de l'Atelier l'Esquisse, 6 rue de la Collégiale, 15 100 SAINT-FLOUR ;

DECIDE

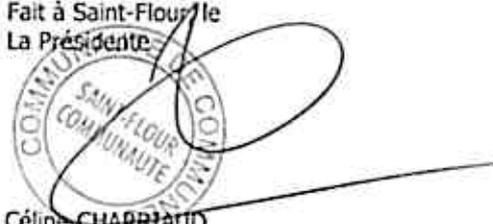
Article 1 : D'accepter et de signer un marché de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier l'Esquisse, 6 rue de la Collégiale, 15 100 SAINT-FLOUR dans le cadre du réaménagement d'une réserve en bureau au sein du bâtiment de l'ALSH, pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, opération 51 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour le
La Présidente



Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 24 NOV. 2023

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
le 24 NOV. 2023

MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'OEUVRE

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

-
Village d'entreprises – ZA le Rozier-Coren
15100 SAINT-FLOUR

PROJET DE REAMENAGEMENT D'UNE RESERVE EN BUREAU
Accueil de Loisir Sans hébergement -Rue du Cezalier
15100 SAINT-FLOUR

Acte d'Engagement

Maître de l'ouvrage :

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises ZA le Rozier Coren – 15100 SAINT-FLOUR

Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'une réserve en bureau
Accueil de Loisirs sans Hébergement – 15100 SAINT-FLOUR

Personne habilitée à signer le marché:

Mme Céline CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté

Comptable public assignataire des paiements :

Trésorerie Générale

Partie 1 - Acte d'engagement

AE.1 MAÎTRISE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage	SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Adresse	Village d'entreprises – ZA le Rozier-Coren 15100 SAINT-FLOUR
Mandataire	
Adresse	
Personne habilitée à signer le marché	Mme CHARRIAUD
Adresse	
Conducteur d'opération	
Adresse	

AE.2 CONTRACTANT(S)

- Le, contractant unique, soussigné :

<ul style="list-style-type: none"> M/Mme La société 	contractant personnellement,
RCS	ATELIER L'ESQUISSE
Représentée par	Mme Elsa BOULET VERDIER - Architecte
Adresse	dûment habilité(e), 6, rue de la Collégiale – 15100 SAINT-FLOUR Tél : 04.43.55.76.29
Code NAF	7111 z
TVA intracommunautaire	N° SIRET
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	503 543 910 00023 FR 11503543910 S12431

- Les, cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- conjointes (cf. grille de répartition des prestations annexée)
 - solidaires, les unes des autres,
- et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'oeuvre".

1. cocontractant :

<ul style="list-style-type: none"> M/Mme La société 	contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

Le maître d'oeuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par : Mme BOULET VERDIER . dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

- conjoint

- solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

En cas de sous-traitance, l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants sont fixées par l'annexe 2 (DC4 Déclaration de sous-traitance).

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 44, 45 et 46 du code des marchés publics,

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'oeuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AE.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de maîtrise d'oeuvre portant sur l'opération ci-dessous :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'oeuvre appartient à la catégorie « Construction d'ouvrage neuf ».

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle ci-annexés, une opération ayant pour objet la réalisation de l'ouvrage :

Adresse	Réaménagement d'une réserve en bureau à l'accueil de loisirs sans hébergement Rue du Cezalier – 15100 SAINT-FLOUR
Références cadastrales	Section Parcelle
Surface foncière	
Estimation de la surface à construire	m ²
Autres informations	

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'oeuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'avant-projet sommaire	2	semaines
Etudes d'avant-projet définitif	2	semaines
Etudes de projet	4	semaines
Dossier de consultation des entreprises	4	semaines
Dossier des ouvrages exécutés	2	semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 4.1 du CCAP

AE 4 OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Novembre 2023 (m0).
Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article AP 9.1 du CCAP.

Forfait de rémunération :

Il est fixé à 2500 € HT
 3000 € TTC,
 le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de 20 %
Soit Trois mille euros

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

Voir annexe.

AE 5 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Compte ouvert au nom de	ATELIER ESQUISSE		
Sous le numéro	08101470211	Clé RIB	21
Banque	CAISSE EPARGNE AUVERGNE ET LIMOUSIN		
Code IBAN	FR76 1871 5002 008 1014 7021	BIC	CEPAFRPP871
Code Banque	18715	Code Guiche	00200

Ordonnateur	<input type="text"/>		
Comptable assignataire des paiements	<input type="text" value="Mr le Receveur Principal - Trésorerie générale"/>		
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :			
<input type="text"/>			
Chapitre budgétaire	<input type="text"/>	Article	<input type="text"/>
Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE			
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	

A.E.6 ASSURANCES

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

L'attestation d'assurance est jointe au présent contrat.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'oeuvre dans un délai qui court à compter de la date de remise de l'offre.

Ce délai est de 90 jours.

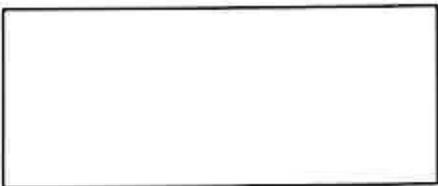
Fait à Saint-Flour. Le 06/11/2023

Le(s) contractant(s) (cachets et signatures)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

Fait à Le

.....
La personne habilitée à signer le marché -



ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Forfait de rémunération : 2 500,00 €

Taux de rémunération :

Montant de travaux :

ATELIER ESQUISSE		
Phase	Montant HT	%
APS	375,00	15,00
APD	250,00	10,00
PRO	625,00	25,00
ACT	250,00	10,00
DET	875,00	35,00
AOR	125,00	5,00
	2 500,00	100,00